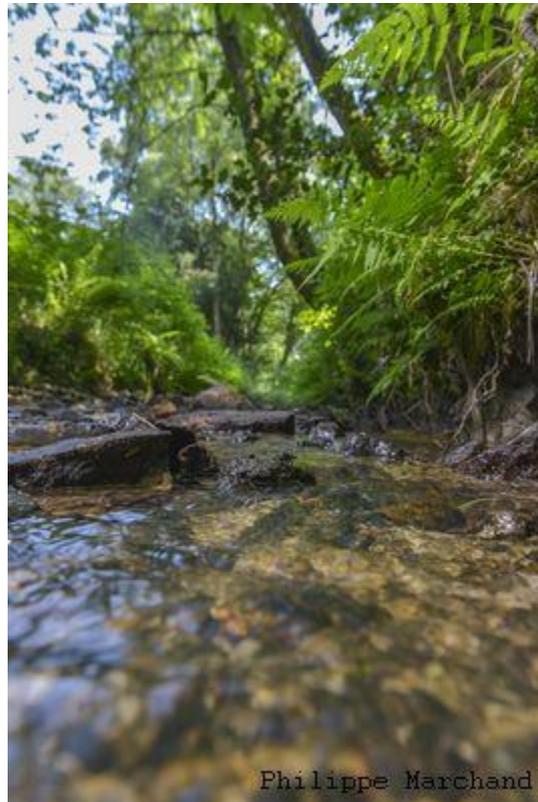


Dix ans après sa mise en œuvre

Ça bouge avec le SAGE !



En 2009, le SAGE Estuaire de la Loire était approuvé par arrêté interpréfectoral. En février 2020, un nouveau SAGE devrait être adopté par la Commission locale de l'eau. Alors que d'immenses efforts restent encore à fournir pour atteindre une bonne qualité des eaux sur notre territoire, une prise de conscience profonde et durable a néanmoins émergé.

Dix ans déjà : le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire fête cette année sa première décennie de mise en œuvre. Malgré les efforts fournis par les multiples acteurs concernés par la mise en application de cet outil de planification, les problématiques restent nombreuses : qualité insuffisante de l'eau et des milieux aquatiques, partage de la ressource à optimiser, lutte contre les inondations à renforcer, gouvernance efficiente à organiser, etc. Des progrès ont néanmoins été réalisés.

Prise de conscience

Avec la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire, c'est en effet une prise de conscience profonde et durable qui a été initiée : « Elle a été très forte chez les élus, et notamment à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis [COMPA] », souligne Jean-Pierre Belleil, vice-président à la COMPA et maire de Joué-sur-Erdre, « nous avons un peu de retard par rapport aux autres territoires. On a vite compris qu'il fallait se mettre en ordre de marche. Très

rapidement, nous avons créé le service Milieux aquatiques. Il a été étoffé au fil des années et est composé désormais de cinq agents ».

Même son de cloche chez les techniciens qui œuvrent chaque jour à la bonne mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire : « *Il y a une prise de conscience, c'est certain. On est à un tournant* », confirme Laurence Le Roy, directrice du Syndicat mixte Loire et Goulaine, « *mais cela prendra du temps. Sur notre bassin versant, qu'il s'agisse de travaux sur des cours d'eau ou sur la ripisylve, tout le monde a désormais conscience qu'il faut le faire. D'ailleurs, les budgets de notre contrat territorial sont quasiment tous consommés annuellement. L'évolution des pratiques agricoles se fera sur un temps plus long. Mais cela ne peut pas venir que des producteurs : il faut aussi que les gens changent leur façon de consommer, et que les exploitants bénéficient d'aides et de supports techniques adaptés. Une entreprise, quelle qu'elle soit, ne peut pas changer ses process du jour au lendemain. Il y a trop d'enjeux économiques et humains* ».

Aide à la décision

La mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire n'a pas uniquement fait évoluer les mentalités, elle a aussi représenté un appui technique et un outil d'aide à la décision : « *Pour un syndicat opérationnel tel que le nôtre, le SAGE apporte de grandes lignes directrices. Il nous permet de justifier de certaines décisions ou prises de position* », explique Laurence Le Roy, « *l'équipe du SAGE nous apporte également un appui technique, plus particulièrement sur la restauration des milieux aquatiques avec la mission ASTER [Animation et suivi des travaux en rivières] portée par le Syndicat Loire aval [SYLOA], sur le suivi de la qualité des eaux, sur notre système d'information géographique, etc. Notre structure – de petite taille – ne dispose pas d'une ingénierie dédiée à chaque domaine d'activité. L'équipe du SYLOA nous permet d'y avoir accès* ».

Reste que la réalité du terrain se trouve parfois confrontée aux dispositions et au règlement du SAGE : « *Tout n'est pas simple à concilier* », constate Jean-Pierre Belleil, « *la problématique de la destruction des zones humides en est un exemple lorsqu'il s'agit de construire. Comment expliquer à un aménageur qu'une zone industrielle ne peut pas être créée ou agrandie en rayant simplement de la carte une zone humide ? Cela demande encore un gros travail de sensibilisation et d'explication* ».

Afin de répondre aux nouvelles attentes du territoire et s'adapter à un environnement en pleine transformation, le SAGE Estuaire de la Loire est entré en révision depuis 2015. En février prochain, les nouveaux documents du SAGE – Plan d'aménagement et de gestion durable et règlement – seront proposés à la validation de la CLE. Ce SAGE remis au goût du jour va-t-il changer la donne ? Jean-Pierre Belleil reste prudent : « *Le premier SAGE a permis de faire prendre conscience des enjeux, le second va renforcer et conforter les actions en faveur de l'eau. Mais il nous faudra encore énormément travailler, notamment sur les pollutions diffuses. Les exploitants agricoles ne peuvent pas modifier leurs pratiques en deux ou trois ans. Il leur faudra être accompagnés techniquement* ».

« Il faut s'attaquer aux pressions ; il n'y a pas d'autre solution »



Christian Couturier, président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire, laissera son fauteuil en mars 2020. Bilan d'un mandat.

En 2010, vous devenez président de la Commission locale de l'eau. Quel a été votre premier ressenti ?

J'étais membre de la CLE et de son bureau depuis 2008 mais je n'avais pas que la thématique de l'eau à mon agenda, bien loin de là ! Je n'avais pas du tout pris conscience de la complexité du sujet. Lors de mon élection à la tête de la mairie des Sorinières, j'étais pourtant appelé le « maire Nature ». Je faisais partie de ces personnes qui estimaient qu'il fallait être soucieux de son environnement. Mais je ne mesurais pas, à l'époque, ce que cela voulait vraiment dire : cela ne se limite pas à un parc de loisirs bien entretenu. Tout projet est concerné.

Quel a été l'impact de la mise en œuvre du SAGE sur le territoire ?

Cela a entraîné un véritable changement dans les pratiques, notamment dans le travail des bureaux d'études. Plutôt que de se faire retoquer systématiquement par le bureau de la CLE lors de l'analyse d'un projet, ils prennent désormais contact avec notre équipe pour essayer de présenter un dossier qui soit aussi respectueux que possible des orientations et des règles du SAGE. Ce n'est pas encore le cas pour tous mais il y a eu une véritable évolution.

Quelle est, selon vous, la plus belle réussite de votre mandat à la présidence de la CLE ?

Sans hésitation, la création en 2015 du Syndicat Loire aval [SYLOA], la structure porteuse du SAGE. On est passé à une autre dimension. Nous avons réalisé un énorme travail de sensibilisation avec la précédente animatrice du SAGE, Cécile Fourmarier, auprès des différents EPCI afin qu'ils adhèrent au syndicat. L'objectif était que ceux qui paient soient aussi ceux qui gèrent, organisent et décident. Auparavant, les problématiques de l'eau étaient

suivies de loin par les maires. Or, ce sont eux qui siègent au sein de EPCI. Avec le SYLOA, nous sommes parvenus à les impliquer.

Sur quoi nous faudra-t-il avancer demain ?

L'état des masses d'eau de notre territoire ne s'est pas beaucoup amélioré, c'est le moins que l'on puisse dire. Cela s'explique par les pressions énormes qui s'appliquent sur une zone très urbanisée, très peuplée et sur laquelle il y a des activités économiques, agricoles, des stations d'épuration et des habitants qui, parfois, ont un système d'assainissement non collectif pas forcément optimal. Tout le monde n'a pas pris conscience de la nécessité d'avoir une eau de bonne qualité. D'autant plus que le changement climatique vient déjà renforcer les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau.

Un conseil pour celui ou celle qui vous succèdera à la tête de la Commission locale de l'eau ?

Je me garderai bien de donner un conseil au futur président ! Mais il aura derrière lui toute une équipe technique et les élus du bureau de la CLE pour le soutenir.

Septembre 2020

Une nouvelle étape pour le SAGE Estuaire de la Loire



Instance de concertation et de débat, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE Estuaire la Loire, la Commission locale de l'eau (CLE) est à ce jour composée de 89 membres répartis en trois collèges : 46 représentants des collectivités locales, 26 des usagers (agriculteurs, industriels, associations de défense de l'environnement, des consommateurs, etc.) et 17 des services de l'Etat. En septembre 2020, la CLE sera entièrement renouvelée. Un moment charnière pour la vie du SAGE puisqu'il s'agira, à la suite de la révision de ses documents – Plan d'aménagement et de gestion durable et règlement – d'instaurer une

nouvelle dynamique sur le territoire. A noter que, depuis sa première installation, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire a été renouvelée à plusieurs reprises.

2019 - 2021

Feuille de route

Les 15 octobre et 26 novembre derniers, la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire et le Syndicat Loire aval validaient la feuille de route 2019-2021 du SAGE. Un programme ambitieux dont le fil conducteur restera la révision du SAGE.

Poursuite du travail de concertation et de co-construction avec les acteurs du territoire, réalisation des cahiers des charges des études identifiées dans le SAGE révisé... Les projets qui seront menés dans le cadre de la construction du SAGE 2022-2027 seront nombreux. A ceci s'ajoutera la quotidienne mise en œuvre du SAGE 2009 et l'accompagnement du territoire. Avec une attention portée à la structuration de la maîtrise d'ouvrage : il s'agira notamment pour le SYLOA de finaliser l'étude* portant sur l'organisation des compétences de l'eau sur les sous-bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot.

Cette étude s'inscrit par ailleurs dans une démarche plus vaste de mutualisation. Pour exemple, la réflexion engagée sur le suivi de la qualité des eaux sur l'ensemble du territoire du SAGE avec une maîtrise d'ouvrage qui pourrait être confiée au SYLOA. Autres projets de mutualisation : le développement d'outils standardisés comme SYSMA (Système de suivi des milieux aquatiques) développé par l'Etablissement public territorial de bassin de la Sèvre nantaise ou la création de supports de communication développés à l'échelle du bassin versant du SAGE. A noter que la communication fera l'objet d'un soin tout particulier avec la construction d'une nouvelle stratégie en concertation avec les maîtres d'ouvrage.

Cette feuille de route 2019-2021 représente également un engagement fort pour la CLE et sa structure porteuse, le SYLOA : si les objectifs annoncés dans ce projet ne sont pas atteints, le taux des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pourrait être revu à la baisse.

**Pour quatre EPCI-fp : Nantes Métropole, Clisson Sèvre et Maine Agglo, Mauges Communauté et Communauté de communes Sèvre et Loire).*

Ici commence la mer !



Sensibiliser à la qualité de l'eau et développer les bons réflexes : voici les deux objectifs poursuivis par Cap Atlantique et ses quinze communes en installant, depuis cette année, devant les grilles de récupération d'eau pluviale, une plaque indiquant « Ici commence la mer ! ». Une façon très explicite de rappeler le caractère séparatif des réseaux d'eaux usées (cuisine, salle d'eau, WC, etc.) et pluviales (toitures, routes, parkings, etc.) et d'inciter à ne plus y déverser solvants, peintures, mégots de cigarette ou autres déjections canines.

Au total, 420 plaques ont été installées sur le territoire de Cap Atlantique pour un coût de 50 000 € TTC, financé à 40 % par la communauté d'agglomération et à 60 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Une initiative dans l'esprit des actions menées par les villes de Collioure et de Cannes depuis quelques années.